



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1009247A6

NUMERO DE DEPOT : 09300003

Classif. Internat. : F21L

Date de délivrance le : 07 Janvier 1997

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 05 Janvier 1993 à 12H00 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : VALCKE Marc
rue de la Révision 132, B-4032 CHENEE(BELGIQUE)

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : LAMPE EFFIGIE PORTATIVE COMMERCIALEMENT APPELEE "STARLIGHT".

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 07 Janvier 1997
PAR DELEGATION SPECIALE :


WUYTS L
Directeur

BAD ORIGINAL

Lampe effigie portative commercialement appelée "STARLIGHT"

Lors des meetings politiques ou autres, lors des spectacles concerts de vedettes de la chanson ou autres, réunions sportives, des objets lumineux tel que briquets, allumettes
5 étincelles, sont tenus à bout de bras par les personnes présentent, spectateurs, fans, admirateurs, supporters. Ces objets inflammables peuvent être considérés comme dangereux dans les salles de spectacles et dégagent des gazs nocifs.

10 La présente invention concerne une lampe pouvant également être tenue en main de la même façon que les objets décrits çï-dessus et servir dans les mêmes manifestations ou gardée comme objet souvenir.

Suivant l'invention la tête lumineuse de la lampe sera
15 fabriquée dans une matière transparente, fluorescente ou non, coulée à l'effigie d'une personne célèbre telle que décrite çï-dessus.

Le corps ou étui, tenu en main pourra être de formes différentes suivant le type de pile employée.

20 Des rainures seront effectuées dans l'étui, dans ces rainures des autocollants seront insérés (facultatif).

Ceux-ci mentionneront:

Le nom de la célébrité concernée par l'effigie.

L'endroit et la date de l'exhibition, du show...

25 L'invention pourra ainsi être gardée en souvenir.

Application de la présente invention: Suivant l'invention
lors de grandes réunions, sportives, politiques, concerts
etc... Les admirateurs manipuleront, quand on assombrit
l'endroit où ils se trouvent, une lampe électrique dont
5 l'ampoule sera insérée dans une tête transparente à
l'effigie de la vedette du jour.

Revendications

1. Lampe effigie pour personnage célèbre du monde politique, sportif, showbiz etc... Commercialement appelée "Starlight". Destinée à remplacer les briquets, allumettes, étincelles et autres objets inflammables, lors de rassemblements politiques, sportifs, shows...

La tête sera fabriquée dans une matière transparente, coulée à l'effigie des célébrités concernées.

L' étui de forme variable contiendra la source d'énergie nécessaire au fonctionnement de l'ampoule.

Dans cet étui des rainures pourront contenir des autocollants indiquant le nom de la célébrité, l'endroit, la date du show...

2. La revendication porte aussi sur le fait que l'invention pourra ensuite se conserver comme objet souvenir.